

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 20/04/2017, À 19H00

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine et Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Absents non excusés : Madame TARRINHA Nathalie et Monsieur MILLEREAUX Vincent

Secrétaire de séance : Mme DUCHENNE Karine

-
- 1) Approbation du dernier compte rendu du CM
 - 2) Présentation et vote du compte administratif 2016 de la Commune
 - 3) Présentation et vote du compte de gestion 2016 de la Commune
 - 4) Affectation de résultats de la Commune
 - 5) Vote des taxes locales 2017
 - 6) Présentation et vote du budget primitif 2017 de la commune
 - 7) Présentation et vote du compte administratif 2016 du service de l'eau
 - 8) Présentation et vote du compte de gestion 2016 du service de l'eau
 - 9) Affectation de résultats du service de l'eau
 - 10) Vote des tarifs eau 2017
 - 11) Présentation et vote du budget primitif 2017 du service de l'eau
 - 12) Courrier président Société de chasse de Saint-Moré
 - 13) Courrier Charpentiers de Bourgogne suite appel d'offres
 - 14) Questions diverses

Madame le Maire demande de modifier l'ordre du jour en y ajoutant :

- Vente de la parcelle A198
- Durée d'amortissement de l'éclairage de l'abri bus

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00.

1) Approbation du dernier compte rendu du CM

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation et vote du compte administratif 2016 de la Commune

Madame Le Maire expose les résultats définitifs des comptes administratifs 2016 de la Commune tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Budget <u>Commune</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		323 456.08		23 837.63		347 293.71
Opérations de l'année	133 997.30	179 509.77	66 892.15	32 261.91	200 889.45	211 771.68
Total	133 997.30	502 965.85	66 892.15	56 099.54	200 889.45	559 065.39
Résultat de clôture		368 968.55	10 792.61			358 175.94
Reste à réaliser			26 459.00	500.00	26 459.00	500.00
Résultat définitif		368 968.55	37 251.61	500.00		332 216.94

- **Fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir : entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (frais de scolarité...).

Pour les recettes, il s'agit des affouages, contributions directes, redevances par ERDF et France TELECOM, location de chasse, revenus des immeubles, dotations de l'Etat.

- **Investissement :**

Dépenses correspondant à la réhabilitation et à l'agencement des logements, à l'emprunt en cours.

Recettes correspondant principalement au versement des subventions sollicitées.

Madame le Maire quitte la salle. Le conseil municipal sous la présidence de Melle LEBIGRE procède au vote et approuve à l'unanimité les résultats susvisés du compte administratif de la commune 2016 qui n'appellent ni observation, ni réserve.

3) Présentation et vote du compte de gestion 2016 de la Commune

Le compte de gestion du Receveur principal, se décompose comme suit :

En fonctionnement :	Recettes	179 509.77 €	
	Dépenses	133 997.30 €	Soit un excédent de 45 512.47 €
En investissement :	Recettes	32 261.91 €	
	Dépenses	66 892.15 €	Soit un déficit de 34 630.24 €.

Après la reprise des résultats 2015, le résultat de clôture est de 358 175.94 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal donne quitus au Receveur Principal du compte de gestion 2016 du budget de la commune.

4) Affectation de résultats de la Commune

Le résultat reporté de l'année 2016 sur l'année 2017 est donc de 368 968.55 € - 10 792.61 € (déficit 2016) - 25 959 € (restes à réaliser 2016) = 332 216.94 €.

Le conseil municipal sous la présidence de Melle LEBIGRE Natacha procède au vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat de l'année 2016 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

5) Vote des taxes locales 2017

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2017 compte tenu que la trésorerie de la commune est saine. Le conseil reporte, à l'unanimité, les taux des taxes locales de l'année 2016 pour l'année 2017.

- Taxe d'Habitation : 16,74 %
- Taxe Foncière (bâti) : 10,29 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 34,06 %

6) Présentation et vote du budget primitif 2017 de la commune

- **Fonctionnement :**

- **Prévisions de Dépenses : 251 562 €**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir, entretien de matériels, de bâtiments, réfection toiture du lavoir, fournitures diverses, voirie (réfection centre bourg La Jarrie et du pâtis, fossés, enrobé), carburant, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (électricité, frais de scolarité, assurances, timbres...),

- **Prévisions de Recettes : 179 267 €**

Il s'agit des recettes provenant des affouages, des contributions directes, des redevances par ERDF et France TELECOM, de la location de chasse, des revenus des immeubles, des dotations de l'Etat.

- **Investissement**

- **Prévisions de Dépenses : 113 131,61 €**

Dépenses correspondant à la réfection de la toiture de l'église, mobilier pour la mairie, stores roulants pour le RDC de la mairie et la maison Lucan, table de ping-pong pour l'aire de jeux, achat terrain, éclairage public, frais d'étude pour la rénovation de la salle polyvalente.

- Prévisions de Recettes : 113 131,61 €

Somme correspondant à l'amortissement de frais d'études, virement de la section de fonctionnement, subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE le budget primitif 2017 de la commune comme suit : POUR=8 CONTRE=0 ABSTENTION=0

7) Présentation et vote du compte administratif 2016 du service de l'eau

Budget <u>Service de l'eau</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 028.14		12 487.25		70 515.39
Opérations de l'année	20 945.73	22 816.31	22 239.35	2 864.15	43 185.08	25 680.46
Total	20 945.73	80 844.45	22 239.35	15 351.40	43 185.08	96 195.85
Résultat de clôture		59 898.72	6 887.95			53 010.77
Reste à réaliser			12 987.00	13 300.00		
Résultat définitif		59 898.72	6 574.95			53 323 .77

• **Investissement**

Les dépenses correspondent aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget. Les recettes correspondent aux dotations d'amortissements.

• **Fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les reversements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements. Pour les recettes, il s'agit des abonnements et consommations, des dotations d'amortissements.

Madame le Maire quitte la salle. Le conseil municipal sous la présidence de Melle LEBIGRE procède au vote et approuve à l'unanimité les résultats susvisés du compte administratif du service de l'eau 2016 qui n'appellent ni observation, ni réserve.

8) Présentation et vote du compte de gestion 2016 du service de l'eau

Le compte de gestion du service de l'Eau (comptabilité transmise de la Trésorerie) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) étant identiques, sont approuvés à l'unanimité.

9) Affectation de résultats du service de l'eau

Le résultat reporté de l'année 2016 sur l'année 2017 est donc de 59 898.72 € - 6 887.95 € (déficit 2016) + 383 € (restes à réaliser 2016) = 53 323.77 €.

Le conseil municipal sous la présidence de Melle LEBIGRE Natacha procède au vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat de l'année 2016 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

10) Vote des tarifs eau 2017

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2017 et de revoir les tarifs à la fin du premier semestre pour l'année 2018 du fait que le relevé des compteurs se fait début septembre. Après délibération, le conseil municipal accepte le report de ce vote.

11) Présentation et vote du budget primitif 2017 du service de l'eau

• **Fonctionnement :**

- **Prévisions de Dépenses : 34 632 €uros**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les reversements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements.

- **Prévisions de Recettes : 23 198 €uros.**

Correspondant aux abonnements et consommations, aux dotations d'amortissements.

• **Investissement**

- **Prévisions de Dépenses : 998 €uros**

Somme correspondant aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget

- **Prévision de Recettes : 10 716,95 €uros**

Correspondant aux subventions, aux dotations d'amortissements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE le budget primitif 2017 du service de l'eau comme suit : POUR=8 CONTRE=0 ABSTENTION=0

12) Courrier du président de la Société de chasse de Saint-Moré

Le président de la société de Chasse demande à la commune si un terrain serait disponible pour implanter une cabane de chasse démontable. Madame le maire propose le terrain de l'ancienne décharge.

Après délibération, le conseil municipal (7 voix pour, 1 abstention) accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13) Courrier Charpentiers de Bourgogne suite appel d'offres

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par les Charpentiers de Bourgogne suite à l'appel d'offres pour la réfection de la toiture de l'église demandant à la commune la renégociation du marché.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la requête des Charpentiers de Bourgogne

14) Vente de la parcelle A198

Melle LEBIGRE, étant partie prenante sur ce dossier, quitte la salle.

Madame le Maire propose la vente de cette parcelle à un prix de 2,50 € le m² à Melle LEBIGRE et Mr CHESNE (prix transmis par les Domaines). Après délibération, le conseil municipal (7 voix pour, 1 contre) accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

15) Durée d'amortissement de l'éclairage public de l'abri bus

Madame le Maire informe les élus que Madame FABRE (comptable de la Commune au Trésor Public) a demandé l'amortissement de l'installation de l'éclairage public de l'abri de bus sur le pâtis qui s'élève à 1 789 €, ainsi que la durée d'amortissement souhaitée par le Conseil. Le Conseil décide d'amortir la totalité de la somme soit 1789 € sur une année (2017).

16) Questions diverses et informations

- Madame le Maire informe les élus qu'elle n'a toujours pas de nouvelle sur la prise en charge par la commune des frais de diagnostic individuel de la part de Puisaye Forterre. Un rendez-vous avec le sous-préfet d'Avallon est prévu début mai afin de faire avancer ce dossier.

- Madame le Maire informe les élus qu'elle vient d'apprendre, par le Conservatoire des sites de Bourgogne, qu'il semblerait qu'à nouveau un pâturage de moutons s'implante sur la commune courant mai 2017 alors qu'aucune demande officielle n'ait été faite de la part du Conservatoire. Madame le Maire se charge de prendre contact avec celui-ci et demande une délibération du Conseil avant de prendre toute décision.

Séance levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 26/04/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.


Mairie de Saint-Moré
Monique MILLEREAUX
Maire